



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PILOTAGE DU GRAND SITE DE NAVACELLES

Département du Gard et de l'Hérault  
Syndicat Mixte d'études et de pilotage  
Du Grand Site de Navacelles

**SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de membres présents ou représentés : 16  
Date d'envoi de la convocation : 12/09/2023

Nombre de suffrages exprimés : 36  
Dont 3 suffrages exprimés par procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
35	1	

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf septembre à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'études et de pilotage du Grand Site de Navacelles s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Rogues en session ordinaire sous la présidence de Laurent PONS.

Présents (13) : Sylvie ARNAL, Martine DURAND, Roger LAURENS, Laurent PONS, Marc WELLER, Bruno MONTET, Jean TRINQUIER, Jean-Luc FABREGUES, Martine BAISET, Françoise OLIVIER, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET, Martin DELORD

Excusés et absents (3) : Éric OLLIER, Hélène MEUNIER, Jacques RIGAUD

Procuration (3) : Hélène MEUNIER donne procuration à Martin DELORD, Jacques RIGAUD donne procuration à Jean TRINQUIER, Gaëlle LEVEQUE donne procuration à Martine BAISET

Secrétaire de séance : Marc Weller

### **08 – INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU PRÉSIDENT**

Rapporteur : Laurent PONS

Vu la délibération du 24 septembre 2020 donnant délégation au Président.

Le Président informe les membres du Comité Syndical des décisions, des arrêtés et des marchés signés entre le 28 mars 2023 et le 19 septembre 2023 dans le cadre de ses délégations, ci-après :

- 23DEC002 : Décision approuvant la signature d'un contrat de prestation de service pour des missions d'entretien au belvédère Baume Auriol
- 23DEC003 Décision approuvant la signature d'un contrat de prestation de service pour des missions de surveillance des ouvrages extérieurs et d'hydroguide contribuant à l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique de Madières avec EDF

**Le Comité Syndical, après délibération et à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'information relative à l'exercice de la délégation de pouvoirs accordée au Président  
**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Rogues  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 21 septembre 2023  
Le Président



Le Président,  
SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE MAUGUELLES  
Siège Social :  
MAISON  
de  
Intercommunalité  
LE VIGAN  
(Gard)  
\*  
Laurent PONS